

En 2009, les Urssaf ont encaissé 260,3 milliards d'euros, soit une progression de 1,6 % par rapport à 2008, après + 4,2 % l'année précédente (hors effet lié à la mise en place du nouveau circuit de recouvrement des cotisations des travailleurs indépendants).

Le recul de la masse salariale du secteur privé, sous l'effet de la dégradation de la conjoncture économique est la principale cause de ce ralentissement. Le dynamisme relatif des autres secteurs et la diminution des exonérations ont cependant compensé en partie la baisse des encaissements du privé.

Le montant des encaissements a par ailleurs été soutenu par la hausse du taux de la contribution CMU, la mise en place du forfait social, et le recouvrement des cotisations Maladie et Vieillesse de la SNCF, désormais effectué en Urssaf.

EN 2009, LA BAISSÉ DE LA MASSE SALARIALE DU SECTEUR PRIVÉ FREINE LES ENCAISSEMENTS DES URSSAF

En 2009, les encaissements en Urssaf¹ ont atteint 260,3 milliards d'euros, soit 4,1 milliards d'euros de plus qu'en 2008. Ils augmentent ainsi de 1,6 % sur un an, après + 7,3 % en 2008 (+ 4,2 % hors effet lié mise en place du recouvrement des cotisations du RSI) et + 4,4 % en 2007 (*tableau 1*). Le principal facteur de ce ralentissement est le recul de la masse salariale du secteur privé, lié à la dégradation de la conjoncture économique (*tableau 2, graphique 1*).

La dégradation de la conjoncture économique a provoqué la baisse des encaissements du secteur privé

La progression des encaissements recouverts en Urssaf est étroitement liée à l'évolution des encaissements du secteur privé puisque ceux-ci représentent 179,0 milliards d'euros (*tableau 1*), soit près de 70 % de l'ensemble des encaissements. Or, en 2009, ces encaissements ont diminué de 0,6 %, modérant ainsi de 0,4

Tableau 1 : Cotisations et contributions encaissées dans les Urssaf

	Montants des encaissements (en milliards d'euros) et évolution annuelle (en %)							Parts (en %) 2009	Contributions à l'évol. (en %)	
	2003	2004 (a)	2005 (a)	2006 (a,b)	2007 (a)	2008 (a,c)	2009 (a)		2008 (c)	2009
Secteur privé	149,5	154,5	160,6	167,7	174,9	180,1	179,0	68,8	2,2	-0,4
	2,5	3,3	4,0	4,4	4,3	3,0	-0,6			
Secteur public	30,0	30,9	32,0	35,5	37,1	38,6	39,4	15,1	0,6	0,3
	3,0	3,1	3,6	10,9 (2,6)	4,7	3,9	2,0			
Employeurs et travailleurs indépendants	8,7	8,8	9,1	9,6	9,9	18,7	19,2	7,4	3,7 (0,6)	0,2
	4,2	0,4	3,7	6,0	3,3	88,6 (14,4)	2,4			
Inactifs	3,8	4,0	4,3	4,6	4,6	5,1	5,5	2,1	0,2	0,2
	11,5	5,3	8,8	5,6	0,3	10,3	8,1			
Employeurs de maison	3,2	3,5	3,9	4,3	4,6	5,1	5,3	2,0	0,2	0,1
	7,0	7,5	13,3	9,3	8,0	10,4	4,2			
Grandes entre- prises nationales	2,5	2,5	2,6	2,6	2,7	3,1	5,3	2,0	0,1	0,9
	-0,2	0,7	3,7	0,6	4,0	13,0	71,0			
Autres (d)	3,0	3,0	3,8	4,5	4,8	5,5	6,7	2,6	0,3	0,5
	7,7	-2,1	27,5	17,3	8,8	13,6	21,3			
Total des encaissements Urssaf	200,7	207,0	216,3	228,7	238,7	256,2	260,3	100,0	7,4 (4,2)	1,6
	2,9	3,1	4,5	5,7 (4,5)	4,4	7,3 (4,2)	1,6			

Source : AcoSS – Urssaf

(a) Pour rester à champ constant, les montants de cotisations prises en charge par les Caf au titre des employeurs de personnels de maison dans le cadre de la « Paje mode de garde » ont été intégrés à compter de 2004 (2,5 Md€ en 2009 après 2,3 Md€ en 2008) : contrairement aux anciens dispositifs comparables, ces opérations ne donnent pas lieu à des flux financiers mais à une écriture comptable entre la Cnaf et le centre « Pajemploi ».

(b) Depuis 2006, les cotisations familiales des fonctionnaires titulaires de l'État sont recouvrées en Urssaf ainsi que leur nouvelle cotisation de 0,10 point au titre du Fnal (cf. Lettre Circulaire AcoSS N°2006-100). Sans ces cotisations, la croissance des encaissements en 2006 n'est que de 4,5 %.

(c) Depuis 2008, les cotisations maladie, invalidité, décès et vieillesse des travailleurs indépendants affiliés au Régime Social des Indépendants (RSI) sont recouvrées en Urssaf. Sans ces cotisations, la croissance des encaissements n'aurait été que de 4,2 % en 2008.

(d) La catégorie « Autres » regroupe le régime des mines (CANSSM), le régime des clercs de notaires, la prise en charge des cotisations des professionnels de santé par les CPAM, les taxes sur les laboratoires pharmaceutiques, les assurés volontaires, l'Acam, la CMU, l'URM, la contribution amiante, les majorations et pénalités, les encaissements à rembourser, les taxes sur les véhicules terrestres à moteur et les produits exceptionnels.

¹ ainsi que dans les caisses générales de sécurité sociales (CGSS) dans les départements d'Outre-mer.

Tableau 2 : Evolution des encaissements et de l'assiette salariale dans le secteur privé

	2008				2009				2008	2009
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Encaissements Urssaf (en Mds €)	46,8	44,4	45,1	43,7	46,5	43,8	44,9	43,9	180,1	179,0
Evolutions (en %)	<i>Glissement annuel</i>								<i>Moyenne annuelle</i>	
Encaissements Urssaf	3,3	3,4	2,5	2,8	-0,8	-1,5	-0,6	0,3	3,0	-0,6
Assiette salariale	4,4	4,1	3,5	2,3	-0,9	-1,3	-1,8	-1,4	3,6	-1,3
Emploi (en milieu de trimestre)	1,6	1,3	0,6	-0,3	-1,4	-2,4	-2,8	-2,6	0,8	-2,3
Salaires moyen par tête	2,7	2,8	2,9	2,6	0,5	1,1	1,1	1,2	2,8	1,0

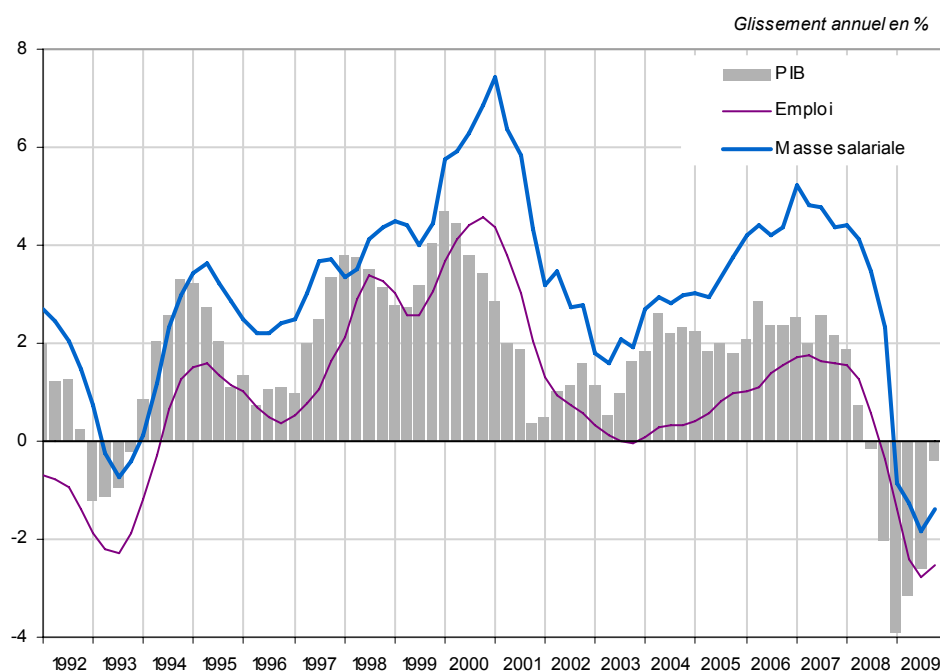
Source : Acooss – Urssaf

point la croissance de l'ensemble des encaissements dans les Urssaf.

La baisse des encaissements du secteur privé s'explique principalement par celle de la masse salariale. Celle-ci a en effet reculé en 2009 de 1,3 % en moyenne annuelle, après avoir enregistré une progression de 3,6 % en 2008 (tableau 2, graphiques 1 et 2). Amorcée dès le deuxième trimestre 2008, la contraction de la masse salariale s'est traduite par des glissements annuels négatifs tout au long de l'année 2009 (tableau 2, graphique 1), avec un pic à -1,8 % au troisième trimestre.

Le recul de la masse salariale, historique depuis 1945, résulte en premier lieu de celui de l'emploi, qui a baissé de 2,3 % en moyenne annuelle en 2009 après avoir crû de 0,8 % en 2008 et de 1,7 % en 2007 (tableau 2, Acooss Stat n°104). En glissement annuel, les effectifs salariés du secteur privé ont commencé à diminuer à partir du quatrième trimestre 2008 (-0,3 %). Cette baisse s'est ensuite amplifiée au cours de l'année 2009 : -1,4 % au premier trimestre, puis respectivement -2,4 %, -2,8 % et -2,6 % les trois trimestres suivants. Ce profil est directement lié à la dégradation de l'activité économique, particulièrement nette à partir du deuxième trimestre 2008 (graphique 1). La croissance du PIB en glissement annuel est devenue négative à partir du troisième trimestre 2008, portant l'évolution de l'activité à seulement +0,1 % sur l'année 2008. La dégradation du PIB s'est ensuite poursuivie au premier trimestre 2009 avec une forte baisse de 3,9 % en glissement annuel. Puis, l'activité a continué d'enregistrer des glissements annuels négatifs sur le reste de l'année malgré une amélioration progressive : -3,1 %, -2,6 % et -0,5 % aux deuxième, troisième et quatrième

Graphique 1 : PIB, masse salariale et emploi dans le secteur privé



Source : Acooss – Urssaf

trimestres. Au final, en moyenne annuelle, le PIB a reculé de 2,5 % en 2009.

La baisse de la masse salariale résulte aussi du ralentissement du salaire moyen par tête (SMPT) (Acooss Stat n°104), dont la croissance, en moyenne annuelle, est passée de +2,8 % en 2008 à +1,0 % en 2009 (tableau 2). En glissement annuel, le salaire moyen, qui avait progressé de +2,6 % au dernier trimestre 2008 a nettement ralenti au premier trimestre 2009 (+0,5 %) avant d'enregistrer des hausses de 1,0 % à 1,2 % sur le reste de l'année 2009. Ce fort ralentissement s'explique notamment par la réduction des primes, en particulier dans le secteur financier, la baisse des heures supplémentaires et le recours au chômage partiel (Acooss Stat

n°104). Avec une inflation qui a ralenti en 2009 (+0,1 % en 2009 après +2,8 % en 2008 en moyenne annuelle pour l'indice des prix à la consommation hors tabac), en raison notamment des cours mondiaux du pétrole, le pouvoir d'achat du salaire moyen a augmenté de 0,9 % en 2009 en moyenne annuelle, après avoir diminué de 0,3 % en 2008.

La contraction des encaissements a été contenue par la baisse des exonérations ...

En 2009, les exonérations de cotisations sociales pour le secteur privé (hors mesures dans le secteur public ou pour les particuliers employeurs) ont diminué de 3,2 %, en rupture avec leur rythme de croissance des précédentes années, supérieur à 10 % par an : +14,5 % en

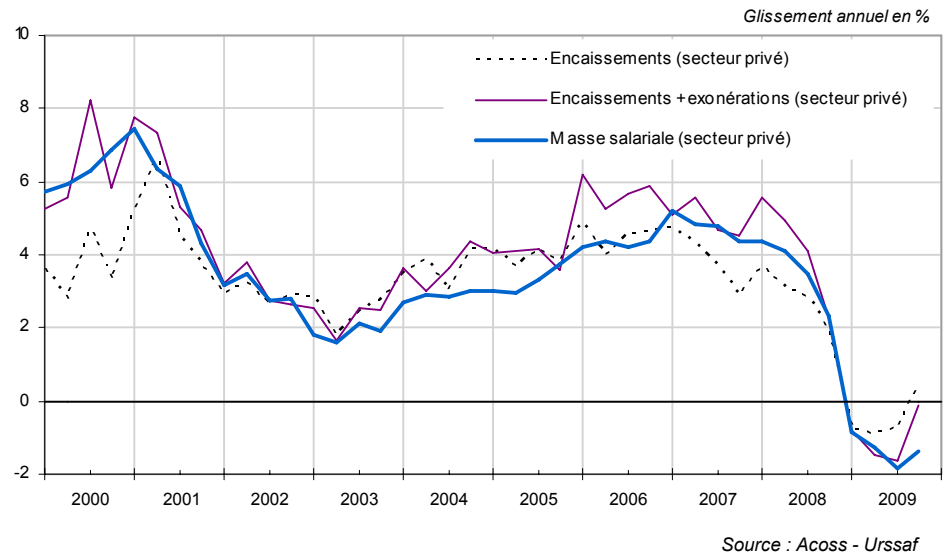
2008, + 12,8 % en 2007 et + 13,5 % en 2006 (Acosstat à paraître).

La baisse observée en 2009 résulte tout d'abord du repli des allègements généraux, notamment du dispositif « Fillon ». Celui-ci a en effet enregistré une diminution de 2,0 %, passant de 21,4 milliards d'euros en 2008 à 21,0 milliards d'euros en 2009. Ce repli, toutefois amorti par le « basculement » d'une importante proportion des contrats de professionnalisation dans le dispositif « Fillon » (cf. *infra*), s'explique d'une part, par la dégradation de la situation économique et d'autre part, par de moindres régularisations relatives à la prise en compte des heures rémunérées de toute nature (143 millions en 2009 contre 319 millions en 2008). Représentant plus de 70 % du total des exonérations en 2009, le dispositif « Fillon » a ainsi contribué pour - 1,5 point à la baisse des exonérations. Cette baisse a par ailleurs été amplifiée, à hauteur de - 0,2 point, par la fin des exonérations de cotisations salariales et patronales au titre des rachats de jours de RTT mesure ponctuelle instaurée par la loi pour le pouvoir d'achat. En revanche, les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires, instituées par loi TEPA, ont stagné en 2009 (+ 0,1 %).

La baisse des exonérations résulte par ailleurs, à hauteur de - 0,8 point, du recul des dispositifs en faveur de publics particuliers, notamment des bénéficiaires de contrats de professionnalisation. En effet, le montant d'exonération relatif à ces contrats a chuté en 2009 de près de deux tiers en raison du recentrage du dispositif sur les chômeurs de plus de 45 ans et les jeunes de moins de 26 ans dans des groupements d'employeurs (*loi de finances initiale 2008*), les autres catégories étant désormais bénéficiaires du dispositif « Fillon ».

Enfin, les mesures en faveur de l'emploi dans des zones géographiques particulières ont baissé de 12,1 %, contribuant à hauteur de - 0,7 point à la contraction des exonérations du secteur privé. Cette évolution s'explique en grande partie par la diminution des exonérations ciblées sur les zones de revitalisation rurale (ZRR) et les zones franches urbaines (ZFU) (respectivement - 38,5 % et - 15,7 %), résultant notamment de l'instauration d'un

Graphique 2 : Assiette salariale du secteur privé et encaissements en Urssaf



Notes : afin de faciliter la comparaison avec la masse salariale, les séries des encaissements et des exonérations sont ici décalées d'un mois.

La zone entre la courbe en pointillés (encaissements) et la courbe en trait fin (encaissements + exonérations) illustre l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements. Après avoir fortement freiné les encaissements en 2000, l'impact des exonérations est devenu plus faible entre 2002 et 2005. De début 2006 à mi-2008, le dynamisme des exonérations freine à nouveau les encaissements. A contrario, en 2009, la diminution des encaissements a été amortie par la baisse des exonérations.

L'écart entre les deux tracés en traits pleins s'explique quant à lui par les variations de taux de cotisation et par l'évolution du taux de recouvrement. Ainsi, en 2004 et 2005, la forte baisse des restes à recouvrer accroît l'écart entre les deux courbes. De plus, en 2005, cet écart est amplifié par l'élargissement de l'assiette CSG et la revalorisation des taux AT-MP et vieillesse. En revanche, en 2008 et 2009, sous l'effet de la crise, le rythme des encaissements est perturbé par la hausse des restes à recouvrer (cf. *infra*).

mécanisme de dégressivité en fonction de la rémunération (lois de finances 2008 et 2009) et par de moindres régularisations.

Au final, en 2009, la baisse des exonérations de cotisations sociales a contribué pour + 0,5 point à la croissance des encaissements du secteur privé, limitant ainsi l'impact de la baisse de la masse salariale (tableau 3, graphique 2).

...le doublement du taux de la contribution sur les indemnités de mise à la retraite et la création du forfait social

Deux mesures importantes affectant les encaissements du secteur privé sont entrées en vigueur en 2009.

Tout d'abord, le taux de la taxe de la contribution sur les indemnités de mise à la retraite est passé de 25 % à 50 %, générant 190 millions d'euros d'encaissements supplémentaires. En outre, la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009 a instauré une nouvelle contribution patronale, d'un taux de 2 %, appelée « forfait social ». Appliqué sur

des éléments annexes de rémunération (intéressement, participation, abondement aux plans d'épargne d'entreprise, ...), le forfait social a représenté 280 millions d'euros d'encaissements en 2009.

Au total, l'impact sur l'évolution des encaissements du secteur privé des variations de taux et des contributions nouvelles est estimée à + 0,3 point (tableau 3).

La recouvrabilité du secteur privé s'est dégradée

À assiettes, exonérations, et législations inchangées, deux facteurs spécifiques peuvent jouer sur la dynamique des encaissements dans les Urssaf :

- l'évolution des restes à recouvrer (RAR). Cet indicateur mesure la part non recouvrée des cotisations dues au titre de l'exercice en cours ; à la fin 2009, le taux de restes à recouvrer pour le secteur privé s'est établi à 1,30 %, contre 0,94 % fin 2008 et de 0,79 % fin 2007. Cette dégradation est liée au contexte économique qui s'est détérioré en 2009 (éclairage) ;

Tableau 3 : Contribution à l'évolution des encaissements du secteur privé

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Ecart 2009/2008
Masse salariale Acooss	2,9	3,3	4,3	4,8	3,6	-1,3	-4,9
Effet champ (a)	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	-0,1
Mesures nouvelles (b)	0,4	0,8	0,6	0,1	0,4	0,3	-0,1
Exonérations	0,0	-0,2	-1,0	-1,1	-1,5	0,5	2,0
Recouvrabilité	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,2	-0,4	-0,2
Effet plafond	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
Effet dynamique CSG	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	-0,1	-0,1
Effet décalage	-0,2	-0,1	0,1	0,0	0,6	0,0	-0,6
Effet divers (c)	0,0	0,2	0,4	0,3	-0,1	0,2	0,2
Encaissements observés	3,3	4,0	4,4	4,2	3,0	-0,6	-3,6

Source : Acooss- Urssaf

Note : la part de la croissance des encaissements qui relève de celle de chacun des facteurs est isolée ; en 2009, l'évolution de l'assiette salariale du secteur privé et la croissance des mesures d'exonération ont contribué respectivement pour -1,3 point et +0,5 point. L'effet plafond correspond à l'impact de l'évolution de l'assiette plafonnée par rapport à l'assiette totale. L'effet « dynamique CSG » sert à mesurer l'impact des versements de l'intéressement et de la participation inclus dans la seule assiette CSG. L'effet décalage permet de tenir compte des délais entre le versement des salaires et celui des cotisations. La dernière colonne indique que la décélération de 3,6 points des encaissements (de +3,0 % à -0,6 %) s'explique notamment pour -4,9 points par celle de la masse salariale, pour -0,6 point par l'effet « décalage » et pour +2,0 points par la baisse des exonérations.

(a) La masse salariale Acooss est celle publiée dans l'ACOSS STAT n°104, estimée sur le champ du secteur concurrentiel incluant notamment certaines grandes entreprises nationales (GEN) ; l'effet « champ » mesure l'effet de leur exclusion dans les encaissements du secteur privé.

(b) Y compris les modifications de taux légaux.

(c) La ligne « Effet divers » traduit notamment le fait que des changements importants des circuits de financements peuvent potentiellement affecter l'évolution des encaissements du secteur privé ; en effet, les données d'encaissements présentées ici reposent sur une répartition issue des données comptables qui sont ajustées pour tenir compte des circuits de trésorerie. Cette ligne rend compte également du fait que des régularisations importantes d'exonérations peuvent se traduire dans certains cas par un remboursement envers le cotisant plutôt que par une minoration de ses encaissements.

- les encaissements sur exercices antérieurs (387 M€ en 2009 après 320 M€ en 2008), qui mesurent la fraction des encaissements de l'année qui sont à rattacher à un exercice antérieur (anciens restes à recouvrer).

D'une manière générale, ces facteurs révèlent, d'une part, la santé financière des entreprises et leur capacité à payer leurs cotisations et leurs dettes, et d'autre part, la capacité des Urssaf à recouvrer et récupérer des impayés. Leur combinaison, interprétée comptablement à travers la variation brute des créances², atteste d'une détérioration de la recouvrabilité entre la fin 2008 et la fin 2009 : la hausse du taux de RAR au titre de l'exercice en cours a été accompagnée d'une baisse du recouvrement au titre des exercices antérieurs.

Les autres déterminants des encaissements ont contribué à leur hausse

En 2009, plus de 52 milliards d'euros de cotisations ont été assis sur l'assiette plafonnée, soit environ 20 % des encaissements des Urssaf. L'évolution de l'assiette plafonnée est principa-

lement conditionnée aux variations relatives du plafond de la Sécurité sociale et du SMPT (graphique 3). Compte tenu de son mode de revalorisation³, le plafond a en principe des effets contra-cycliques sur les encaissements. En effet, en phase d'accélération de la masse salariale, le plafond croît moins vite que le SMPT, l'assiette plafonnée est ainsi moins dynamique que la masse salariale totale et freine donc le mouvement d'accélération des encaissements (inversement dans les phases de ralentissement).

Comme habituellement en phase de recul ou de décélération marquée de la masse salariale (par exemple en 2002 et 2003), la revalorisation du plafond a été nettement supérieure en 2009 à l'évolution du SMPT (+3,1 % contre +1,0 %), générant un écart entre assiettes plafonnée et déplafonnée particulièrement important au premier trimestre 2009. Ainsi, l'assiette plafonnée a moins diminué que l'assiette déplafonnée en 2009 (-0,6 % contre -1,3 %), d'où une contribution à la croissance totale des encaissements du secteur privé de +0,2 point (tableau 3).

En 2009, l'assiette de la CSG sur les revenus d'activité du secteur privé a quant à elle diminué plus fortement que l'assiette déplafonnée (respectivement -1,6 % et -1,3 %) (graphique 4). L'écart d'évolution entre ces deux assiettes a été particulièrement fort au premier trimestre 2009, où l'assiette CSG a diminué de 2,1 % en glissement annuel contre une baisse de 0,9 % pour l'assiette déplafonnée. En effet, les éléments de rémunération spécifiques à la CSG (primes liées à la participation et à l'intéressement principalement) ont fortement diminué par rapport au premier trimestre 2008. Sur l'ensemble de l'année 2009, la différence d'évolution entre l'assiette déplafonnée et l'assiette de la CSG sur les revenus d'activité s'est ainsi traduit par un effet négatif (environ -0,1 point) sur la croissance des encaissements du secteur privé (tableau 3).

Un effet atténuateur de la progression des encaissements est par ailleurs induit par le décalage existant entre le versement du salaire et l'acquittement des cotisations (tableau 3). Il correspond à un douzième des encaissements pour les cotisants mensuels et un quart pour les trimestriels. Positif dans les phases

² Correspond à l'écart cumulé entre les produits (cotisations dues) et les encaissements réalisés.

³ La revalorisation du plafond au 1^{er} janvier 2009 (3,1%) dépend de l'estimation gouvernementale de l'évolution du SMPT pour 2008 (+3,4 %) faite à l'été 2008, et de l'écart, s'agissant du SMPT en 2007, entre ce qui est observé (+3,1 %) et ce qui avait été estimé à l'été 2007 (+3,4%), soit un écart de -0,3 point.

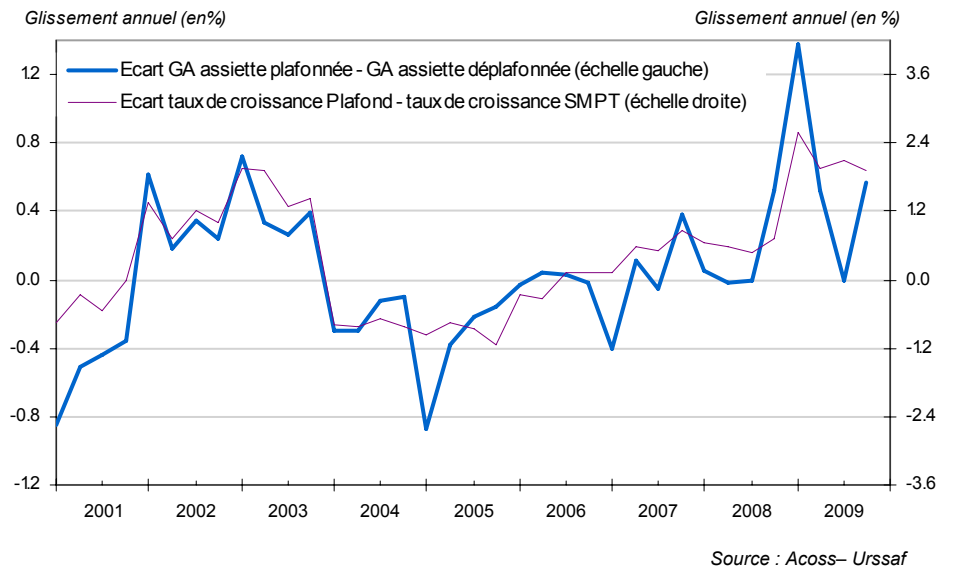
de décélération de la masse salariale et négatif lorsqu'elle accélère, il rend compte également de l'ampleur de la variation de la masse salariale. En 2007, cet effet était quasi-nul (+ 0,01 point). En 2008, il avait atteint + 0,6 point sous l'effet de la dégradation de la situation économique au début de l'année 2009. Cet effet est de nouveau quasiment nul (-0,01 point) en 2009.

La baisse des encaissements du privé est en partie compensée par le dynamisme des autres secteurs

Tout d'abord, les cotisations et contributions du secteur public ont augmenté de 2,0 % sur l'année, atteignant 39,4 milliards d'euros, après une hausse de 3,9 % en 2008 (tableau 1). Cette progression est en lien avec celle de l'assiette salariale du secteur public : + 1,8 % en 2009. Les cotisations et contributions des non titulaires ont été plus dynamiques que celles des titulaires (+ 3,3 % contre + 1,4 %).

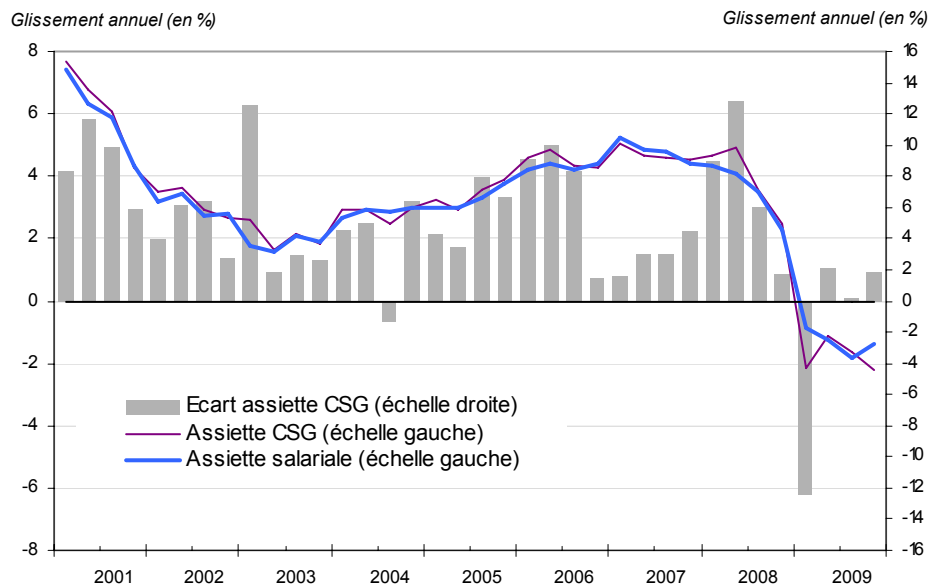
S'agissant des professions indépendantes, les encaissements avaient fortement augmenté en 2008 (+ 88,6 %) en raison de la mise en place en janvier 2008 du recouvrement des cotisations maladie, invalidité-décès et vieillesse pour le compte du Régime Social des Indépendants (RSI) créé en 2006. De plus, des encaissements exceptionnels avaient été réalisés au titre de la mensualisation et de la modification du calendrier de recouvrement (Acosstat n°96). En 2009, les encaissements des professions indépendantes ont crû de 2,4 %. Cette hausse résulte principalement de deux effets. Tout d'abord, la régularisation débitrice (en faveur des Urssaf) des cotisants trimestriels, initialement prévue fin 2008, a été reportée en mars et en juin 2009. Le montant de ce report s'est élevé à environ 600 millions d'euros. En outre, une régularisation débitrice, au titre de l'année précédente et au bénéfice du régime de retraite de base a été mise en place fin 2009 ; ces cotisations étaient auparavant calculées de manière définitive sur la base des revenus de l'avant-dernière année. Ces deux effets auraient contribué pour + 4,8 points à la croissance des encaissements versés par les travailleurs indépendants. Les revenus de l'exercice 2007, sur lesquels sont assis les encaissements 2009, ont

Graphique 3 : Différence de dynamique assiette plafonnée - déplafonnée et plafond - SMPT



Source : Acosstat - Urssaf

Graphique 4 : Différence de dynamique assiette déplafonnée - assiette CSG



Source : Acosstat - Urssaf

quant à eux augmenté de 5,2 % après + 2,0 % l'année précédente. Toutefois, leur taux de restes à recouvrer s'est dégradé en 2009, atteignant 14,6 % après 10,0 % en 2008.

Bien qu'en décélération, les encaissements des employeurs de personnels de maison sont restés très dynamiques en 2009 avec une augmentation de 4,2 % pour un montant total de 5,3 milliards d'euros ; ils avaient crû de 10,4 % en 2008. Au dynamisme tendanciel de ce type d'emploi s'ajoute depuis 2005 celui des prises en charge

de cotisations dans le cadre de la prestation d'accueil pour le jeune enfant (Paje), qui remplace progressivement les anciens dispositifs comparables⁴ (Aged, Afeama). Ce dispositif a poursuivi sa montée en charge avec un montant total de cotisations passant de 2,3 milliards d'euros en 2008 à 2,5 milliards d'euros en 2009, soit une hausse de 12,0 %. Comme en 2008, la croissance des encaissements a été freinée par la forte progression des exonérations créées en 2006 dans le cadre du plan de développement des services à la personne : l'abattement de 15 points a

crû de 9,7 % (+15,6 % en 2008) pour atteindre 280 millions d'euros.

Les encaissements des grandes entreprises nationales (GEN) ont quant à eux augmenté de 71,0 % en 2009 avec un montant recouvré s'élevant à 5,3 milliards d'euros, après 3,1 milliards d'euros en 2008. En effet, les cotisations Maladie et Vieillesse de la SNCF sont désormais recouvrées en Urssaf. Elles se sont élevées à 2,1 milliards d'euros en 2009 et expliquent donc la quasi-totalité de l'augmentation des encaissements des GEN. Sans cet effet, ces encaissements auraient progressé de + 2,7 %.

Encadré 1 : Répartition des encaissements selon les attributaires

Les évolutions des encaissements diffèrent selon les attributaires en raison de la structure de leur financement. La répartition entre les branches du régime général et les tiers est ainsi soumise aux différences d'évolutions des assiettes salariales totale et plafonnée, de l'assiette spécifique de la CSG, des taux de cotisations, des circuits financiers et enfin des types d'exonérations. Aussi, les montants de Pajemploi ont été intégrés dans les montants d'encaissements.

En 2009, les cotisations ont crû de 1,6 % contre + 7,6 % en 2008, malgré le recul de l'assiette salariale du secteur privé (- 1,3 %). En effet, plusieurs facteurs ont compensé cette diminution dont les deux principaux sont la mise en place du recouvrement des cotisations de la SNCF par les Urssaf et le recul des exonérations.

La CSG et la CRDS ont légèrement diminué en 2009 (- 0,1 %), en net ralentissement par rapport aux années précédentes (+ 4,9 % en 2008). L'assiette de CSG sur les revenus d'activité du secteur privé a reculé de de 1,6 %, mais cette baisse a été compensée par la hausse des encaissements de CSG des autres secteurs, notamment du secteur public.

La contribution solidarité autonomie (CSA), recouvrée en Urssaf depuis mi-

Enfin, les encaissements de la catégorie « Autres » ont crû de 21,3 % en 2009 pour atteindre un montant de 6,7 milliards d'euros, contre 5,5 milliards d'euros en 2008. Cette forte hausse a pour principale origine le passage du taux de la contribution CMU de 2,5 % à 5,9 % début 2009, représentant un supplément d'encaissements de 760 millions d'euros, soit une contribution de + 13,8 points à la croissance des encaissements de cette catégorie. D'autre part, les cotisations Maladie des professionnels de santé prises en charge par les CPAM se sont fortement

2004, a diminué de 0,9 % en 2009, soit une évolution assez proche de celle de l'assiette totale du secteur privé.

Les taxes (transport, prévoyance, laboratoire, CMU) sont restées très dynamiques en 2009, en progression de 14,4 % en 2009 (+ 22,6 % en 2008) ; leur part dans les encaissements totaux est ainsi passée de 3,3 % en 2008 à 3,7 % en 2009. Le principal facteur de l'accroissement des taxes recouvrées en Urssaf est le passage du taux de la contribution CMU de 2,5 % à 5,9 % début 2009. Ce changement de taux explique ainsi 8,9 points de la croissance des taxes encaissées en 2009. En outre, les autres taxes ont été également dynamiques et notamment les contributions versées par les grossistes et les laboratoires pharmaceutiques, en hausse de près d'un tiers. Cette progression provient du transfert du recouvrement en Urssaf des remises conventionnelles versées par les laboratoires pharmaceutiques (300 millions d'euros).

Les encaissements de la branche Maladie ont crû de 0,3 % en 2009 contre + 3,8 % en 2008 et ont atteint 105 milliards d'euros. Le secteur privé, représentant plus de 70 % des encaissements de cette branche, a vu son assiette diminuer en 2009. Cependant, le dynamisme des autres secteurs compense la baisse de

accrues en 2009 (+ 26,9 %, soit une contribution de 5,5 points), principalement en raison d'un rattrapage au titre de l'année 2008. En outre, le transfert au 1^{er} juillet 2008 du recouvrement en Urssaf des remises conventionnelles versées par les laboratoires pharmaceutiques a contribué pour 5,4 points à la hausse des encaissements de cette catégorie en 2009, les remises étant payées au printemps.

Patrice Gautier

Département de la prévision et des synthèses conjoncturelles (DPSC)

l'assiette du privé. D'une part, les encaissements au titre du forfait social, entré en vigueur en 2009, se sont élevés à environ 280 millions d'euros. D'autre part, du fait d'un rattrapage au titre de l'année 2008, les cotisations Maladie des professionnels de santé prises en charge par les CPAM se sont fortement accrues en 2009 (+ 26,9 %).

Concernant la branche Famille, les encaissements ont baissé en 2009 (- 0,4 % après + 3,5 % en 2008) pour un montant de 40 milliards d'euros. L'accroissement des cotisations Famille du secteur public en 2009 (+ 1,6 %) a compensé la diminution de celles du secteur privé (- 0,9 %).

Les encaissements de la branche Vieillesse, qui reposent en grande partie sur l'assiette plafonnée, ont quant à eux augmenté de 0,4 % en 2009 contre + 1,8 % en 2008, pour atteindre un montant de 60 milliards d'euros. Les assiettes totale et plafonnée du secteur privé, qui représentent 80 % des encaissements de cette branche, ont diminué en 2009 de respectivement 1,3 % et 0,7 %. Cependant, la branche Vieillesse a bénéficié du doublement du taux des contributions sur les indemnités de mise à la retraite, ce qui a représenté 190 millions d'euros d'encaissements supplémentaires pour la branche par rapport à 2008 (+ 0,3 point de contribution à la croissance).

⁴ Contrairement aux anciens dispositifs, la Paje ne se traduit pas par des flux financiers entre Caf et Urssaf, mais par une écriture comptable entre la caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) et l'Urssaf concernée.

Les cotisations sociales de la branche AT-MP ont baissé de 2,3 % en 2009 et ont représenté 8,0 milliards d'euros en 2008, soit 3,1 % des encaissements totaux. Elles ont diminué plus fortement que l'assiette du secteur privé (- 1,3 %), qui représente plus de 90 % des encaissements de cette branche. En effet, le taux de cotisation apparent (rapport entre le montant de cotisations et la masse salariale) est passé de 2,13 % en 2008 à 2,09 % en 2009.

Les encaissements au titre des tiers se sont accrus de 8,8 % en 2009 contre + 32,1 % en 2008 et se sont élevés à 46 milliards d'euros en 2009. Tout d'abord, les cotisations Maladie et Vieillesse de la SNCF sont désormais recouvrées en Urssaf ; elles ont représenté respectivement 440 millions d'euros et 1,7 milliard d'euros en 2009 et ont contribué pour 4,8 points à la croissance des encaissements des tiers. En outre, le passage du taux de la contribution CMU de 2,5 % à 5,9 % début 2009 a contribué pour + 1,7 point à la croissance des encaissements au titre des tiers. Enfin, un transfert de 0,2 point de CSG du FSV vers la Cades a été instauré début 2009. Ainsi, les encaissements en faveur du FSV ont diminué de 17,6 % et ceux de la Cades ont augmenté de 36,3 %. Sans ce transfert, les évolutions pour ces deux attributaires auraient été respectivement de - 0,3 % et - 0,1 %.

Encadré 2 : Sources et méthodologie

Les données présentées dans cette note sont établies à partir des éléments définitifs de la trésorerie de l'Acoss. Elles sont ventilées par catégorie de cotisants selon la structure issue de la comptabilité des Urssaf (source « Racine ») et ajustées sur les circuits de trésorerie des secteurs public ou privé. Les chiffres présentés ne sont donc pas des éléments comptables et sont susceptibles de légères révisions. Néanmoins, ceci n'a pas d'impact sur les tendances observées et les analyses qui en résultent.

Les données d'assiette salariale sont issues de la base « Sequoia » qui

Tableau : Encaissements * par attributaires et par type de cotisation ou contribution

	Montant 2009 (en milliards d'euros)	Evolution 2009/2008 (en %)	Parts 2008 (en %)	Parts 2009 (en %)
Encaissements totaux	260,3	1,6	100,0	100,0
Hors RSI	252,6	1,5	97,1	97,0
Par type de contribution				
Cotisations	183,8	1,6	70,6	70,6
CSG et CRDS	65,0	-0,1	25,4	25,0
CSA	1,8	-0,9	0,7	0,7
Taxes	9,7	14,4	3,3	3,7
Par attributaire				
Régime général	212,5	0,1	82,8	81,6
Maladie	104,7	0,3	40,8	40,2
AT-MP	8,0	-2,3	3,2	3,1
Vieillesse	60,2	0,4	23,4	23,1
Famille	39,6	-0,4	15,5	15,2
Tiers	47,9	8,8	17,2	18,4
SNCF	2,1			0,8
FSV	7,0	-17,6	3,3	2,7
Taxe prévoyance	0,7	2,4	0,3	0,3
Cades	5,6	36,1	1,6	2,2
Transport	5,8	2,7	2,2	2,2
CSA, CSG et CSA	2,6	0,1	1,0	1,0
RSI	7,7	4,8	2,9	3,0
Maladie	2,1	0,9	0,8	0,8
AT	0,3	1,7	0,1	0,1
Vieillesse	5,4	6,6	2,0	2,1
Autres	16,4	8,3	5,9	6,3

Source : Acooss-Urssaf

* Encaissements de trésorerie déclinés selon la structure de la répartition comptable (Racine)

centralise les déclarations mensuelles et trimestrielles faites par les employeurs sur les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC).

L'Acoss centralise les encaissements des organismes de recouvrement auxquels s'ajoutent les recettes qui parviennent directement à son siège. En 2009, le montant total des encaissements s'est ainsi élevé à 359,8 milliards d'euros (362,3 milliards d'euros en intégrant les cotisations prises en charge par les Caf dans le cadre de la Paje) en stabilité par rapport à 2008. Les encaissements directs au siège ont représenté 102,0 milliards d'euros en

2009, soit 28 % des encaissements totaux (Acoss Stat n°107).

On s'intéresse plus particulièrement ici aux cotisations et contributions recouvrées par les Urssaf et Caisses générales de Sécurité sociale. Elles proviennent essentiellement des revenus d'activité. Une faible part concerne des contributions sur des revenus de remplacement telles que les retraites complémentaires et les allocations chômage ou des contributions sur le chiffre d'affaires pour le financement de prestations telles que la couverture maladie universelle complémentaire.

Eclairage : Taux d'impayés (taux de restes à recouvrer) dans le secteur privé en 2009

Conséquence directe de la crise économique entamée mi-2008, les taux d'impayés – ou taux de restes à recouvrer (RAR) – du secteur privé se sont accrus en 2009. Le taux de RAR relatif aux cotisations dues sur l'ensemble de l'exercice 2009 pour le seul secteur privé atteignait ainsi 1,3 % en fin d'année, soit 0,36 point de plus qu'en fin 2008.

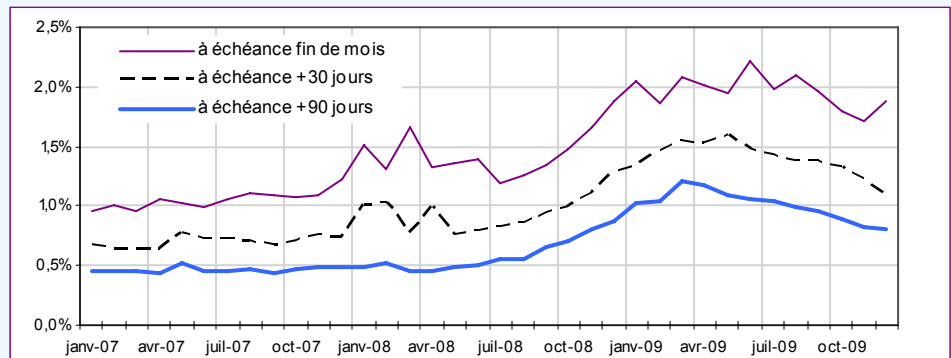
Comme le montre l'évolution des taux d'impayés au mois le mois¹ (graphique A), la recouvrabilité des cotisations sociales par les URSSAF a été perturbée dès le deuxième semestre 2008. La crise s'est en effet rapidement traduite par une dégradation des taux d'impayés, qui demeuraient très bas depuis 2006..

Au cours du 1^{er} semestre 2009, le taux d'impayés fin de mois des entreprises mensualisées (entreprises de plus de 10 salariés, soit 86% des cotisations dues) poursuit l'augmentation amorcée en juillet 2008 (graphique A). Il atteint son point le plus haut en juin 2009 avec 2,22% de cotisations non recouvrées. Dès septembre 2009, le taux d'impayés s'améliore. A fin décembre 2009, il atteint son niveau le plus bas de l'année (1,87% soit le même niveau qu'un an plus tôt), sans pour autant retrouver les niveaux observés avant la crise.

Les taux d'impayés à échéance + 30 jours et + 90 jours suivent la même tendance.

Pour aider les entreprises à faire face à leurs difficultés financières, le réseau des URSSAF a renforcé sa politique d'acc-

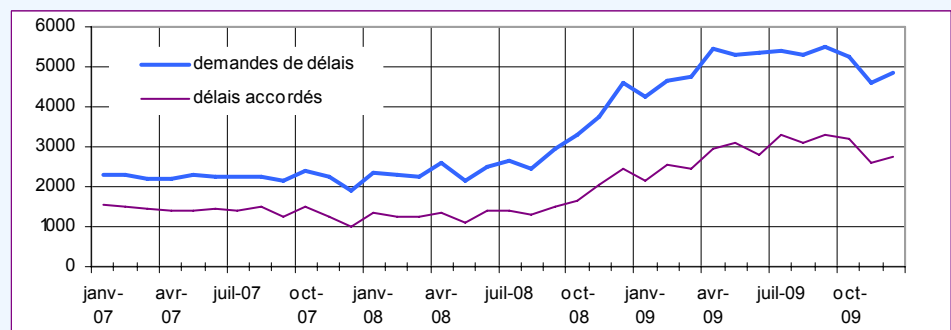
Graphique A : Taux d'impayés (cotisants mensualisés)



Champ : cotisants mensualisés (entreprises de plus de 10 salariés)

Source : Acooss- Urssaf

Graphique B : Délais de paiement (cotisants mensualisés)



Champ : cotisants mensualisés (entreprises de plus de 10 salariés)

Source : Acooss- Urssaf

pagement. Devant l'accroissement des demandes (60 000 demandes en 2009 sur les seules entreprises mensualisées, soit + 89 % en un an), des délais de paiement des cotisations ont été accordés par les

URSSAF (graphique B). Ces délais, généralement limités à 3 mois, ont mécaniquement augmenté les taux d'impayés fin de mois puisque les entreprises ont pu décaler leurs règlements.

¹ Les taux d'impayés présentés ici sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer (somme des cotisations dues par les entreprises – sommes des cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) et le montant des cotisations dues. Le taux d'impayés « fin de mois » mesure la part des cotisations déclarées au cours du mois restant impayée à la fin du mois. Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Néanmoins, un reliquat d'anomalies de gestion dans les déclarations peut subsister en fin de mois, ce qui conduit à de légères fluctuations additionnelles. Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « + 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lisses. L'Acooss publie ces taux vers le 20^{ème} jour de chaque mois dans son « baromètre économique ».

² En cas de difficultés de paiement, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. La réglementation détermine si ces demandes sont recevables, et dans l'affirmative, permet à l'Urssaf, en fonction de la situation de l'entreprise, de décider de l'accord du délai.

Pour approfondir...

- « Bilan financier 2009 des exonérations », Acooss Stat à paraître, décembre 2010.
- « Principaux indicateurs mensuels Acooss-Urssaf à fin septembre 2010 », Le baromètre économique n°1, Acooss, octobre 2010.
- « Les encaissements au siège de l'Acooss en 2009 », Acooss Stat n°107, juillet 2010.
- « La baisse de l'emploi en 2009 : des disparités régionales liées à la dégradation dans l'industrie », Acooss Stat n°105, juin 2010.
- « Baisse historique de la masse salariale du secteur privé en 2009 », Acooss Stat n°104, juin 2010,
- « La masse salariale et l'emploi du secteur privé au quatrième trimestre 2009 », Acooss Stat n°99, mars 2010.
- « En 2008, les encaissements restent dynamiques malgré un net ralentissement dans le secteur privé », Acooss Stat n°96, décembre 2009.